



Montreuil, le 5 juin 2013

Note aux Organisations

A propos du rapport de la Commission pour l'avenir des retraites

Plusieurs camarades nous ont interpellés pour que nous leur communiquions des éléments sur le rapport de la Commission pour l'avenir des retraites.

Il nous a semblé utile de préciser un certain nombre de points à ce sujet.

En premier lieu, il est important de souligner que le rapport n'est pas finalisé, qu'il n'est donc pas publié, et que par conséquent, nous ne disposons ni de la version actuelle du rapport, et encore moins de la version définitive.

En revanche, Yannick Moreau, qui préside la Commission, a rencontré les organisations syndicales et patronales. Le lundi 3 juin en soirée, elle a rencontré Thierry LEPAON et Eric AUBIN.

A cette occasion, elle a fait part, oralement, des pistes de réforme qui seraient probablement contenues dans le rapport qui sera publié avant la conférence sociale des 20 et 21 juin.

Autant dire que ces pistes s'inscrivent dans la continuité des précédentes réformes, lesquelles n'ont pourtant rien réglé en matière de financement, et ont considérablement dégradé la situation des retraités actuels, plus encore celle des retraités futurs.

Parmi ces pistes figurent :

- La poursuite de l'allongement de la durée d'assurance.
- Une modification du calcul de la pension des fonctionnaires, en remplaçant la référence au salaire des 6 derniers mois par le salaire annuel moyen des 10 dernières années.
- La désindexation de l'ensemble des pensions à l'instar de celle en vigueur à l'ARRCO et à l'AGIRC.
- La désindexation des salaires portés au compte, y compris pour les fonctionnaires.
- Des dispositions sur la pénibilité qui apparaissent du même niveau que celles adoptées dans le cadre de la réforme Sarkozy (création d'un compte temps qui donnerait droit pour 15 ans d'exposition : 1 an de formation professionnelle ou 8 mois de temps partiel ou ... 4 mois de bonification)...
- Eventuellement, une faible augmentation des cotisations.

On le voit bien, ces dispositions sont principalement orientées vers la baisse généralisée des pensions.

Les informations dont nous disposons par ailleurs montrent que le gouvernement entend faire vite. Les discussions s'engageraient dès la conférence sociale et se poursuivraient jusqu'à la fin juillet. Le gouvernement travaillerait sur un projet de loi dès le mois d'août. Les discussions reprendraient à la rentrée pour se terminer autour du 20 septembre. Ensuite, le projet de loi serait déposé au parlement.

Il est donc urgent de prendre des dispositions afin d'informer massivement les salariés et les retraités, avec bien entendu des perspectives de mobilisations. Nous vous rappelons que vous disposez pour ce faire du diaporama retraite envoyé aux organisations le 28 mai dernier (dernière version - *L'Activité confédérale du Jour n° 90*).

Nous devons impérativement saisir l'occasion des mobilisations d'ores et déjà programmées ces prochains jours pour nous faire entendre sur l'ensemble des questions revendicatives et naturellement sur la retraite.